



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**

Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 8 août 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant le **projet touristique à Weiswampach** à **Monsieur le Ministre de l'Intérieur**.

En date du 15 juin 2018, la secrétaire d'État à l'Économie a présenté un projet d'investissement touristique d'une envergure de 50 millions d'euros et créant environ 50 emplois. Le projet consisterait à implanter un domaine touristique et de loisirs aux alentours des lacs de Weiswampach.

Selon mes informations, il existerait d'ores et déjà une convention approuvée par le Ministre de l'Intérieur entre la commune de Weiswampach et le promoteur ayant pour objet le développement dudit projet.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1. Comme le projet touristique est d'une envergure appréciable, tant sur les montants engagés, que sur la surface d'environ 40 hectares de terrains communaux engagés, n'aurait-il pas été nécessaire de passer par un concours d'idées ou une soumission publique, avant de conclure cette convention entre un opérateur privé et la commune ?**
- 2. Selon mes informations, les infrastructures touristiques aménagées pourront être clôturés, selon le jugement du promoteur, pour besoins de sécurité et de qualité ainsi que les heures d'accès réglementées. Dans ce cas de figure, comment le libre accès publique au lac supérieur pour les baignades et le lac inférieur pour la pêche pourra-t-il être garanti ? L'accès deviendra-t-il payant? Ces zones accessibles au public font-t-elles partie intégrante du projet et sont-elles clairement définies? Les parkings publics nécessaires pour les promeneurs, baigneurs et pêcheurs seront-ils aménagés à proximité des lacs et est-ce qu'ils seront gratuits ?**
- 3. Toujours selon mes informations, le groupe immobilier porteur du projet prévoit de transférer son siège et tous les services y afférents dans le complexe hôtelier à Weiswampach. Les activités commerciales du groupe immobilier sont-t-ils compatibles avec la zone touristique du PAG de la commune, ou seront-t-ils plutôt de nature à se retrouver dans une zone d'activités commerciales respectivement de bureaux?**

4. **Le groupe immobilier porteur du projet prévoit de vendre des chambres, suites et studios dans le complexe hôtelier. Est-il garanti que le projet reste un projet touristique et ne devienne pas, par intermédiaire de ces ventes, un projet immobilier d'habitations ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Anzia', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérard ANZIA  
Député